

Le co-financement de projets, le co-développement contre-productif

L'exemple du P+R de Metzange

A travers un exemple concret, la présente note vise à montrer en quoi le co-financement de projets transfrontaliers ne répond pas au besoin d'un codéveloppement équitable et solidaire sur le Nord-lorrain et comment le contribuable français va contribuer à renforcer la compétitivité économique (et fiscale) du Luxembourg, au détriment de son territoire de résidence.

Entre 2014 et 2019, le trafic sur l'A31 entre Thionville et la frontière franco-luxembourgeoise a progressé de 12% et s'établit à 108 000 véhicules/jour, en lien avec le développement intense de la métropole luxembourgeoise. La saturation du sillon ferroviaire Metz-Luxembourg ne permet pas à l'heure actuelle, d'envisager un report modal vers le rail suffisant pour délester l'autoroute¹.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'accord franco-luxembourgeois signé en avril 2018, prévoyant un co-financement de projets transfrontaliers par le Grand-Duché du Luxembourg à hauteur de 120 M€ pour la période 2018-2028 (soit 12M€ par an), la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (80 820 habitants) aménage un parking-relais dédié au covoiturage sur son territoire (750 places sur 3,3 ha), à Metzange.

1. Un co-financement tout sauf équitable

2.1 Un coût majoritairement supporté par la France...

L'aménagement du P+R de Metzange représente un investissement de 6,3 M€, dont près de la moitié (46%, soit 2,9 M€) est pris en charge par le Grand-Duché et un coût annuel de fonctionnement estimé à 200 000€ par an, sans participation du Luxembourg.

Pour l'ensemble de l'infrastructure, le Luxembourg finance donc 46% de l'investissement, et le contribuable français 54% de l'investissement et 100% du fonctionnement.

Sur l'ensemble de la période 2018-2028, le bilan de l'opération peut donc être réparti comme suit :

- Pour le Luxembourg : 2,9 M€ ;
- Pour le contribuable français : 3,4 M€ + 200 000€ x 7 ans (2021-2028) = 4,8 M€

Sur l'ensemble de la période 2018-2028, le P+R de Metzange coûtera réellement 4,8 + 2,9 = 7,7 M€, répartis entre le Luxembourg (38%) et le versant français (62%), quelles que soient la fréquentation et la

¹ Cf. AGAPE, *Mobilité et documents stratégiques, une réalité qui diffère*, Exploratoire n°2, p. 17



Au final, le P+R de Metzange est un investissement réalisé au bénéfice du développement économique du Luxembourg, qui rapportera 154 M€ au Luxembourg et coûtera 4,8M€ aux contribuables français sur 10 ans, ce qui s'apparente davantage à un accord « gagnant-perdant » qu'à un accord réellement « gagnant-gagnant ».

Dans ces conditions, il serait presque heureux que d'autres projets que le P+R de Longwy n'aient pas été engagés...

3. La compensation financière, un accord réellement « gagnant-gagnant »

Qu'aurait donné le même bilan financier sur 10 ans, dans l'hypothèse d'une compensation financière entre le Luxembourg et les collectivités frontalières ?

- La compensation à hauteur de 3,5% des salaires bruts pour les communes de résidence des 750 frontaliers utilisant le P+R serait de 1,26 M€ soit 12,6M€ pour la période 2018-2028 ;
- Le coût total du P+R est inchangé, à hauteur de 7,7 M€, et est intégralement financé par le versant français

Bilan comparé du P+R de Metzange selon l'option

2018-2028	Co-financement		Compensation financière	
	Luxembourg	France	Luxembourg	France
P+R Metzange	-2,9 M€	-4,8 M€	0	-7,7 M€
Compensation financière	0	0	-12,6 M€	+12,6 M€
Recettes liées au travail frontalier	+157 M€		157 M€	
Bilan	+154 M€	-4,8 M€	+144,4 M€	+4,9 M€

Au final, l'option de la compensation financière aurait certes coûté 12M€ au Luxembourg au lieu de 2,9, mais celui-ci reste largement gagnant, avec un solde positif de 144 M€. Le versant français aurait enregistré quant à lui un solde positif de 4,9 M€, aboutissant pour le coup à un accord réellement « gagnant-gagnant » et s'inscrivant dans l'idée d'un **co-développement équitable et solidaire**.